



unesco

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

Trente-troisième session de l'Assemblée
UNESCO, 25 juin-3 juillet 2025

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

STRATÉGIE RÉVISÉE DE LA COI POUR LA PLANIFICATION ET LA GESTION DURABLES DES OCÉANS (2025-2030) ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE (2025-2027)

Résumé

Par la décision A-32/Dec.4.7 de la COI, l'Assemblée, lors de sa 32e session, a pris note de la portée et du processus d'élaboration de la Stratégie à l'échelle de la COI sur la planification et la gestion durables des océans pour la période 2024-2030, par le biais du document [IOC/A-32/4.7.Doc\(1\)](#). Un projet de stratégie a été présenté aux États membres lors de la 57e session du Conseil exécutif de la COI dans le document [IOC/EC-57/4.3.Doc\(1\).Rev](#), qui s'appuyait sur les contributions synthétisées dans le document [IOC/INF-1537](#) et son addendum, et sur deux consultations en ligne tenues en mai 2024.

Ce document présente la version finale de la stratégie et du plan de mise en œuvre de la COI pour la planification et la gestion durables des océans. Il est fondé sur les résultats du Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables des océans, tel qu'établi par la décision EC-57/4.3, qui s'est réuni lors de deux réunions en ligne en février et avril 2025 et d'une réunion en personne de deux jours en mars 2025. Un rapport du Groupe de travail est disponible dans le document IOC/INF-1541.

La décision proposée est référencée A-33/Déc. 4.1 dans le Document d'action (document IOC/A-33/2 Prov.) et contient le mandat du Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables des océans proposé pour la période 2025-2030.

Partie I Introduction

Contexte

1. Les **océans** sont soumis à des **pressions** considérables **qui s'accroissent à une vitesse sans précédent**. La fragmentation et la destruction des habitats, l'utilisation non durable des ressources et la pollution marine, en particulier les déchets plastiques, atteignent des niveaux alarmants, et le changement climatique exacerbe les menaces avec le réchauffement, l'acidification et la désoxygénation des océans qui déstabilisent les écosystèmes marins. Ces impacts entraînent des changements significatifs et une perte de biodiversité marine, menacent les pêcheries qui font vivre des milliards de personnes dans le monde, et menacent les écosystèmes critiques de carbone bleu.

2. Dans le même temps, **l'économie océanique connaît une croissance significative**, supérieure à la croissance économique mondiale. Cette expansion est due à des secteurs clés tels que le tourisme et le transport maritime, mais également à des industries émergentes telles que la biotechnologie marine, l'aquaculture et les énergies renouvelables. Les industries océaniques devraient contribuer à l'économie mondiale à hauteur de plus de 3 000 milliards de dollars par an d'ici à 2030, l'emploi dans ces secteurs augmentant plus rapidement que la moyenne mondiale. On estime à 370 à 500 millions le nombre de peuples autochtones dans le monde¹, dont beaucoup sont particulièrement vulnérables aux effets de la dégradation des océans et du changement climatique. Pour beaucoup, les océans revêtent une grande importance sociale, spirituelle, culturelle et économique, et le lien et la nécessité de les protéger et de les gérer pour les générations futures sont profondément ressentis.

3. Les **accords internationaux** qui **guident l'action mondiale en faveur du développement durable** et de la préservation de l'environnement reposent de plus en plus sur des données et des connaissances. Dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'ODD 14 fixe 10 objectifs pour la conservation et l'utilisation durable des océans. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal fixe 4 objectifs pour 2050 et 23 objectifs mondiaux pour 2030, y compris l'engagement de conserver au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures mais également des zones marines et côtières d'ici à 2030. L'Accord sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine au-delà de la juridiction nationale (accord BBNJ), conclu dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, vise à renforcer la gouvernance des océans dans les zones situées au-delà des juridictions nationales. La réalisation de l'objectif global de l'Accord de Paris, qui consiste à poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, est tout aussi cruciale pour l'avenir de la santé et des services océaniques. Tous ces engagements appellent à une collecte et à une utilisation accrues des données et des connaissances océaniques pour guider la prise de décision à toutes les échelles.

4. La triple crise planétaire du changement climatique, de la pollution et de la perte de biodiversité, combinée à l'importance économique croissante des océans et à la nécessité d'inclure les engagements internationaux dans la planification nationale, souligne le rôle impératif que doivent jouer la planification et la gestion coordonnées des océans. **Une dynamique et une pratique mondiales se développent en faveur d'une approche de la planification et de la gestion des océans fondée sur des données probantes, à l'échelle de la société et du gouvernement**, qui garantisse la santé et la productivité à long terme des milieux marins et du climat, tout en favorisant une croissance économique durable et le bien-être de la société, en tenant compte de l'équité, de la justice sociale et des besoins des communautés marginalisées.

¹ UNESCO : <https://www.unesco.org/en/indigenous-peoples>

Planification et gestion durables des océans

5. La planification et la gestion durables des océans (PGDO) est un **cadre global, stratégique et prospectif** conçu pour guider la prise de décision concernant l'utilisation durable et la conservation de l'ensemble des ressources océaniques d'un pays. En intégrant les considérations écosystémiques et économiques, les avantages sociétaux et la résilience climatique, la PGDO vise à préserver la santé à long terme des écosystèmes marins et les services naturels qu'ils fournissent, tout en optimisant la croissance économique durable à toutes les échelles (du niveau local au niveau mondial). Elle vise en outre à intégrer des stratégies de gestion adaptative pour faire face aux effets du changement climatique et à la variabilité de l'environnement.

6. L'océan est un système complexe, interconnecté et dynamique qui subit simultanément l'influence de nombreux facteurs, dont l'évolution des priorités des sociétés. La PGDO apporte une valeur ajoutée aux cadres **existants de gouvernance des océans**, qui n'abordent généralement qu'un élément spécifique de la gestion de cette complexité. La planification de l'espace marin (MSP)², par exemple, se concentre principalement sur l'organisation des activités humaines dans le temps et l'espace et sur la minimisation des conflits, en mettant l'accent sur la préservation des écosystèmes. L'aménagement intégré des zones côtières (AIZC) vise généralement à traiter de manière globale des questions de gestion complexes dans la zone côtière, tandis que les cadres de gestion de la pêche ou du tourisme façonnent leurs secteurs respectifs. Si de nombreux efforts ont été couronnés de succès - et cette stratégie COI-PGDO s'appuiera sur les bases solides de la MSP et de l'AIZC - cette approche **fragmentée** de la gouvernance des océans³ n'a jusqu'à présent pas permis d'assurer la santé des océans nécessaire pour faire face aux défis environnementaux actuels. En outre, le potentiel économique et social des océans tend à ne profiter qu'à un petit nombre, sans que l'on tienne compte de leur rendement global pour l'ensemble de la société, y compris dans les pays en développement où la répartition équitable des bénéfices est cruciale.

7. La PGDO devrait remédier à cette situation en servant de « **parapluie** » **unificateur pour la gouvernance des océans à toutes les échelles** - depuis les eaux nationales jusqu'à leur utilisation pour mettre en œuvre des accords multilatéraux - en intégrant les **cadres de gestion** existants et futurs (tels que les plans spatiaux marins, les plans de gestion des zones marines protégées, les plans de gestion intégrée des zones côtières et des bassins versants, les plans sectoriels tels que ceux relatifs au tourisme, aux énergies renouvelables ou à la gestion de la pêche), ou la gestion de la pêche), les **processus** (suivi de la vision et définition d'objectifs, participation et consultation des parties prenantes, évaluation, financement durable), les **politiques** (telles que le développement d'une économie bleue nationale ou les politiques climatiques), la traduction des engagements pris dans le cadre d'**accords internationaux**, ainsi que les **connaissances autochtones et locales** et les approches de gestion communautaire, le cas échéant, à un ensemble complet et cohérent. La PGDO peut inclure la comptabilité des océans afin de compiler des informations cohérentes et comparables dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux de façon à mieux comprendre la répartition des services océaniques entre les communautés côtières, dans un souci d'équité et d'inclusion.

8. **L'approche globale de la société et du gouvernement adoptée par la PGDO permet d'intégrer ces différentes composantes, faisant de la conservation et de l'exploitation des océans une partie intégrante de la gestion des ressources d'une nation**, reliée entre les secteurs, les frontières administratives, les juridictions et l'interface terre-mer, et alignée sur les accords internationaux. En réunissant tous les aspects des océans et de leur gouvernance, la PGDO permet de relever les défis et d'agir sur les opportunités, facilitant ainsi le potentiel des nations à

² La COI définit la planification de l'espace marin comme un processus public d'analyse et de répartition spatiale et temporelle des activités humaines dans les zones marines afin d'atteindre des objectifs écologiques, économiques et sociaux qui sont généralement définis dans le cadre d'un processus politique : <https://www.mspglobal2030.org/>

³ Fragmented governance of our one global ocean : https://www.researchgate.net/publication/333342057_Fragmented_Governance_of_Our_One_Global_Ocean

garantir des océans qui soient protégés, qui produisent de manière durable, et grâce auxquels la nature et les gens prospèrent.

9. La PGDO est d'autant plus efficace qu'elle **repose sur des connaissances scientifiques solides et des connaissances autochtones et locales** concernant les besoins en matière de conservation et la dynamique future de l'écosystème sous-jacent. Elle pourrait donc nécessiter une collaboration transfrontalière entre les nations et avec les Nations unies, tant au cours de la phase de planification que de la phase de mise en œuvre. Il faut également comprendre les liens entre les processus nationaux de PGDO et les questions de gestion des océans dans les bassins versants, les rivières, sur terre et dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. La PGDO doit être institutionnalisée, approuvée, financée et dotée des capacités nécessaires pour garantir une mise en œuvre efficace, et être soutenue par une volonté et un engagement politiques forts. La meilleure façon de l'élaborer consiste à la présenter comme un processus continu et itératif qui est mis à jour et amélioré grâce au suivi des performances, à l'évaluation et aux résultats de nouvelles recherches, ce qui permet de l'adapter à des contextes changeants.

Public cible

10. La présente stratégie COI-PGDO s'adresse principalement aux **décideurs et aux professionnels chargés de la planification et de la gestion des zones océaniques** et de leurs ressources dans les États membres de la COI. La planification et la gestion durable des zones océaniques nécessitent une compréhension approfondie des systèmes physiques, chimiques, biologiques et géologiques des océans. Il est important d'utiliser une approche pluridisciplinaire qui englobe les sciences naturelles et sociales, ainsi que les connaissances autochtones et locales, et les connaissances des utilisateurs finaux, afin de garantir que les décisions tiennent compte des activités humaines, des moteurs économiques et des besoins sociétaux, et respectent les connaissances autochtones et locales. Au-delà de la compréhension des conditions actuelles, les décideurs doivent être en mesure de prédire et de prévoir les changements, qu'il s'agisse des conditions environnementales, des industries ou de la société. L'intégration de ces multiples couches d'informations leur permet d'anticiper les défis et les opportunités à venir, de sorte que les décisions prises aujourd'hui contribuent à la durabilité des océans dans 10, 20, voire 50 ans.

11. La plupart des décideurs et des professionnels responsables de la planification et de la gestion des zones océaniques et de leurs ressources ont une formation scientifique ou technique dans une ou plusieurs disciplines. Il est donc difficile d'avoir la vue d'ensemble nécessaire. Le fait de traduire des sciences complexes, des données et des connaissances interdisciplinaires en informations exploitables, de faciliter l'utilisation des données, de créer des produits de connaissance adéquats, et de renforcer les capacités peut contribuer à relever ce défi. Pour ce faire, il convient de tirer parti des technologies open-source et des plateformes collaboratives pour le partage des connaissances et le développement des capacités.

12. La stratégie COI-PGDO sera également utile à un public plus large. Les **institutions scientifiques, les ONG, les universités et les autres parties prenantes** aux niveaux régional, national ou multilatéral qui œuvrent en faveur d'océans durables bénéficieront d'une stratégie COI-PGDO qui visera à aligner les connaissances océaniques sur les besoins en matière de planification et de gestion. Les institutions scientifiques peuvent utiliser cette stratégie pour orienter les priorités de recherche qui soutiennent directement la politique et la prise de décision, les ONG peuvent appliquer ses connaissances pour promouvoir des politiques fondées sur des données probantes, tandis que le monde universitaire peut l'exploiter pour former la prochaine génération de professionnels des océans dotés d'une expertise interdisciplinaire. Il ne s'agit là que de quelques exemples, car le partage généralisé de connaissances facilement compréhensibles sur la santé des océans peut alimenter tous les niveaux de la société.

Le rôle de la Commission océanographique intergouvernementale (COI)

13. **Le mandat fondateur et l'héritage de la COI** : Le double mandat de la COI - promouvoir la coopération internationale en matière de recherche et de capacités océaniques, tout en appliquant ces connaissances à l'amélioration de la gestion et de la prise de décision - la place dans une position privilégiée pour aider les pays à élaborer des plans d'action nationaux axés sur la science et les connaissances. En tant qu'organe de confiance des Nations unies pour l'océanographie et le développement des capacités, la COI s'appuie sur plus de 60 ans d'expertise en matière de coordination des données, de formation et d'orientation technique par le biais de ses programmes, de ses réseaux d'experts et de ses sous-commissions régionales. Nombre de ses initiatives intègrent déjà les principes clés de la PGDO, ce qui constitue une base solide permettant à la COI de renforcer son rôle dans la coordination des efforts mondiaux à cet égard et de générer ainsi une valeur ajoutée pour ses États membres.

14. **Coordination des données océaniques et préparation aux risques côtiers** : La COI produit des connaissances qui font autorité sur l'état des océans et les défis émergents, en se concentrant particulièrement sur les facteurs de stress multiples qui sont cruciaux pour la gestion basée sur les écosystèmes. Grâce à son système d'alerte précoce aux tsunamis et à son travail de préparation des communautés, la COI aide les États membres à améliorer la coordination régionale, la formation et la gestion des risques, en veillant à ce que la préparation fondée sur la science puisse être intégrée à la planification et à la gestion nationales des océans, en particulier à l'interface entre la terre et la mer. Grâce à son Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), son Système d'information sur les données océaniques (SIDO) et son Système d'information sur la biodiversité océanique (SIBO), la COI joue un rôle essentiel dans la coordination et la collecte de données et d'informations océaniques, et permet ainsi aux nations d'accéder à des informations en temps réel, historiques et prévisionnelles sur l'état des océans, la biodiversité et les systèmes socio-écologiques. Pourtant, malgré la grande quantité de données sur les océans, trop peu d'entre elles éclairent les politiques et les prises de décisions. C'est là que la COI dispose d'un potentiel inexploité - combler le fossé entre la science et l'action - et que la stratégie COI-PGDO espère faire progresser les capacités des États membres à naviguer dans les réalités complexes de la gestion durable des océans, en les aidant à prendre des décisions en connaissance de cause.

15. **Développement des capacités et formation en matière de planification et de gestion des océans** : La COI aide les pays à acquérir l'expertise technique nécessaire à une gestion efficace des océans. Son rôle de chef de file en matière de planification de l'espace marin a permis d'aider et/ou de guider plus de 126 États membres et territoires dans l'élaboration de plans d'aménagement de l'espace marin grâce à des initiatives fructueuses telles que MSPGlobal. En facilitant l'accès à la formation, au développement des capacités et à l'échange de bonnes pratiques, en particulier dans les pays en développement, la COI renforce la capacité des décideurs à mettre en œuvre des stratégies océaniques durables et inclusives, y compris, le cas échéant, pour les communautés autochtones et locales. Ces réseaux mondiaux et régionaux de praticiens offrent des voies efficaces pour développer les capacités en matière de PGDO dans tous les bassins océaniques. Les programmes de formation et les initiatives pour la jeunesse de la COI, tels que l'Ocean Teacher Global Academy (OTGA) et le réseau « Jeunes spécialistes de l'océan » (ECOP), contribuent à former la prochaine génération de leaders dans le domaine des océans et offrent des mécanismes existants grâce auxquels la COI peut aider les États membres à renforcer leurs capacités en matière de gestion des pêches et des océans.

16. **Adaptabilité aux contextes régionaux** : Reconnaissant que les États membres sont confrontés à des défis socio-économiques et environnementaux divers et qu'ils partent de bases différentes, la COI est bien placée pour veiller à ce que le soutien aux efforts de PGDO soit adapté aux réalités régionales et nationales. Grâce à son réseau de sous-commissions régionales - IOCARIBE dans les Caraïbes, IOCAFRICA en Afrique, WESTPAC dans le Pacifique occidental et IOCINDIO dans l'océan Indien central -, la COI peut fournir une expertise localisée et faciliter la collaboration intra- et interrégionale, et promouvoir la coopération Sud-Sud et l'échange de connaissances entre les pays en développement confrontés à des défis similaires en matière de

gestion des océans. Cela permet aux États membres de la COI d'identifier et de répondre aux besoins et opportunités locaux et régionaux tout en s'alignant sur les engagements internationaux en faveur d'une gestion durable des océans.

17. **Partenariats mondiaux** : La stratégie COI-PGDO vise à servir de cadre d'orientation pour renforcer les partenariats existants et en développer de nouveaux avec des acteurs clés à tous les niveaux afin d'améliorer l'accès aux données, l'expertise et l'innovation, de combler le fossé entre la science et la politique et de faciliter l'accès équitable à la technologie et aux opportunités de développement des capacités pour les pays en voie de développement. Les partenariats peuvent englober des entités onusiennes et non onusiennes, des agences gouvernementales et non gouvernementales, y compris des partenaires de premier plan dans le cadre de l'initiative PGDO, comme le Groupe de haut niveau pour une économie durable des océans⁴. En tant que chef de file de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) (Décennie des Nations unies pour les océans), la COI facilite la collaboration mondiale en matière d'océanologie et de connaissances afin de faire progresser la durabilité des océans. Un programme dédié à la planification durable des océans a été élaboré en partenariat avec plusieurs organisations internationales et lancé lors de la Conférence de la Décennie des Nations unies pour les océans qui se tiendra à Barcelone en 2024. La mise en œuvre de la stratégie COI-PGDO est un élément clé de la contribution de la COI au programme SOP de la Décennie des Nations unies pour les océans. Dans le même temps, la COI peut utiliser ce partenariat comme un moyen d'accéder aux communautés PGDO et de les mobiliser pour favoriser la mise en œuvre de sa stratégie COI-PGDO.

Partie II La stratégie

Vision et mission

18. Afin d'aider les États membres dans leurs efforts visant à développer la PGDO dans un contexte en évolution rapide, la vision de la stratégie PGDO de la COI est la suivante :

« Les États membres de la COI sont équipés pour mettre en œuvre une planification et une gestion durables des océans fondées sur les connaissances »

19. La vision sera concrétisée par la **mission** suivante :

« Soutenir les décideurs dans la mise en œuvre de la planification et de la gestion durables des océans en facilitant l'utilisation des données, en faisant progresser les produits de la connaissance et en renforçant les capacités, d'ici à 2030 »

20. La stratégie COI-PGDO de cadre d'orientation et d'harmonisation pour les programmes et les sous-commissions régionales de la COI, en tirant parti de leur expertise en matière de recherche, de services, de connaissances, de formation et de développement des capacités dans le domaine des océans, afin de concrétiser cette vision. Elle traduira la mission en réalité en utilisant pleinement la chaîne de valeur de la COI pour combler le fossé entre la science et la prise de décision, et en combinant les forces et les capacités collectives de la COI ainsi que son potentiel de partenariat tout au long de la Décennie des Nations unies pour les océans et au-delà.

21. La stratégie COI-PGDO souligne les efforts de la COI pour remplir son double mandat dans le domaine du climat, des océans et de la biodiversité. Elle est fondée sur une approche écosystémique qui considère le fonctionnement de l'écosystème marin comme une entité intégrée. Ses frontières ne sont donc pas nécessairement alignées sur les frontières administratives et politiques existantes. Il faut également envisager d'intégrer les aspects socio-économiques et les

⁴ <https://oceanpanel.org/>

moyens de subsistance des communautés côtières dans les approches de gestion fondées sur les écosystèmes.

22. La mise en œuvre de la mission de la stratégie IOC-PGDO soutiendra et renforcera l'objectif de la COI, la science, la connaissance et la recherche servant de base aux politiques et aux processus de prise de décision des États membres. La stratégie COI-PGDO définit quatre objectifs stratégiques principaux qui guideront les actions visant à atteindre cinq résultats escomptés.

Objectifs stratégiques

23. Quatre objectifs stratégiques guideront la mise en œuvre de la stratégie COI-PGDO :

(i) **Renforcer l'intégration et la prise en compte des approches de planification et de gestion durables des océans**

La stratégie COI-PGDO s'appuiera sur les bases solides du MSPGlobal de la COI et du Programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM) qui ont déjà soutenu plusieurs États membres, en tirant parti des cadres existants, en échangeant les bonnes pratiques, en intégrant les résultats scientifiques pertinents pour la PGDO et en fournissant des conseils techniques sur les dimensions écologiques et socio-économiques. En facilitant l'échange de connaissances et l'adaptation aux divers contextes nationaux et régionaux, la stratégie COI-PGDO aidera les États membres à s'assurer que leurs approches en matière de PGDO sont fondées sur la science, qu'elles tiennent compte des connaissances autochtones et locales, et qu'elles sont équitables et adaptables à l'évolution des priorités socio-économiques à toutes les échelles.

(ii) **Accroître la visibilité et faciliter l'utilisation des observations, des données et des connaissances améliorées**

Alors que des centaines de millions de points de données sont collectés chaque année dans le monde, notamment par le biais des réseaux et des programmes de la COI tels que le GOOS et l'OBIS, et que de nombreuses communautés locales et autochtones détiennent des connaissances inestimables sur les océans, seule une fraction de ces données est transformée en informations exploitables par les décideurs. En traduisant cette masse de données et de connaissances en informations compréhensibles et accessibles, en outils et en produits d'aide à la décision, et en encourageant leur mise à jour et leur utilisation régulières, la PGDO peut être guidée plus efficacement par des connaissances factuelles sur l'état et l'évolution des océans.

(iii) **Renforcer la coordination et la collaboration intersectorielles et transfrontalières**

Le renforcement de la collaboration intersectorielles et transfrontalière est essentiel à l'efficacité de la PGDO, car les écosystèmes marins s'étendent souvent sur des bassins océaniques plus vastes et transcendent les frontières et les juridictions administratives et politiques, y compris à l'interface terre-mer ou dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, où des dispositions de gouvernance différentes s'appliquent. De nombreuses activités économiques, telles que le transport maritime, les projets d'énergie renouvelable ou la pêche, dépassent également les frontières nationales, ce qui rend la coopération essentielle lorsqu'il s'agit de concilier la santé des océans et le développement socio-économique. C'est pourquoi la PGDO exige souvent une action coordonnée entre les secteurs et les nations afin de relever des défis ou de saisir des opportunités communs. Cette coopération nécessite de collaborer entre les nations, mais aussi avec des entités appartenant ou non aux Nations unies.

(iv) Développer le développement des capacités

Il est essentiel d'étendre le développement des capacités pour garantir que les décideurs des États membres de la COI - indépendamment de leurs ressources, de leur expertise ou de leur contexte socio-économique - soient correctement équipés pour élaborer des plans d'action nationaux fondés sur la connaissance. Les décideurs doivent notamment avoir accès aux données et connaissances scientifiques les plus récentes, aux bonnes pratiques et aux outils novateurs afin de s'y retrouver dans la complexité d'un océan mondial géré de manière durable. Cela peut se faire en renforçant les programmes de formation, les plateformes de partage des connaissances et les initiatives éducatives. L'engagement des Jeunes spécialistes de l'océan (ECOP) contribue à former la prochaine génération de leaders dans le domaine des océans et peut assurer la continuité à long terme de l'expertise en matière de PGDO dans les États membres.

Résultats attendus

24. En s'acquittant de sa mission, la stratégie COI-PGDO devrait permettre d'obtenir cinq résultats :

(i) Des approches politiques renforcées en matière de planification et de gestion des océans, étayées par des outils et des données scientifiques

La stratégie COI-PGDO vise à améliorer la durabilité et l'équité des politiques de PGDO au niveau national en tirant parti de l'expertise scientifique de la COI et du développement des capacités, et en promouvant les connaissances et l'échange de bonnes pratiques entre les États membres. En intégrant les idées, les conclusions et les informations émergentes des programmes de la COI et des partenaires concernés, et en coordonnant l'amélioration de la présentation et de la couverture des données et des connaissances océaniques, la stratégie COI-PGDO facilitera la prise de décisions fondées sur des données probantes parmi les États membres de la COI pour un océan durable.

(ii) Meilleure intégration des observations, des données et des connaissances océaniques dans la prise de décision

La stratégie COI-PGDO améliorera l'intégration des observations et des données océaniques, des résultats scientifiques pertinents et des connaissances autochtones et locales dans la prise de décision en facilitant l'échange et la coordination entre les communautés chargées des données, de la surveillance et de la gestion des océans, y compris les peuples autochtones, les communautés locales et le secteur privé. L'exploitation de l'infrastructure collective de données développée et utilisée par les programmes de la COI - tels que ODIS et OBIS - et l'exploration de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour la modélisation prédictive et les prévisions pilotées par l'IA, amélioreront encore la pertinence et l'utilité des données océaniques dans les processus de politique et de gestion. La transformation de données océaniques complexes en informations utiles et pertinentes pour les décideurs est au cœur de cette entreprise. Elle favorisera la visibilité et l'intégration des données et des informations à la PGDO.

(iii) Renforcement de la cohérence et de l'homogénéité entre les secteurs, les frontières et à l'interface terre-mer

Reconnaissant la nature interconnectée des défis océaniques, la stratégie COI-PGDO encouragera des approches inclusives de la collaboration intersectorielle et transfrontalière en mer, ainsi qu'à l'interface terre-mer. S'appuyant sur les fondements collaboratifs et holistiques des programmes existants de la COI et des initiatives mondiales dans lesquelles la COI joue un rôle de coordination, telles que la Décennie des Nations unies pour les océans, la stratégie COI-PGDO favorisera les partenariats avec diverses communautés de parties prenantes, notamment les secteurs de l'énergie, du tourisme, de la navigation et de la pêche. Le dialogue sera facilité en vue d'identifier les synergies, les compromis et les solutions

gagnant-gagnant à l'appui de la PGDO. L'accent sera mis sur l'amélioration de la prise en compte et de la gestion des impacts cumulatifs qui ont des effets au-delà des frontières et des juridictions.

(iv) **Amélioration des connaissances et des capacités des parties prenantes**

La stratégie COI-PGDO vise à intensifier les efforts de développement des capacités dans tous les aspects de la PGDO, depuis la collecte de données et de connaissances pertinentes jusqu'à leur application pour la prise de décision. Les priorités sont les suivantes : développer et améliorer l'accès aux produits d'orientation et de connaissance, renforcer les mécanismes mondiaux et régionaux (tels que les Conventions et les plans d'action pour les mers régionales), promouvoir l'élaboration de politiques de recherche océanique, accroître la visibilité et la sensibilisation, et stimuler la mobilisation durable des ressources. Cela permettra aux décideurs, aux responsables politiques, aux détenteurs de droits et aux parties prenantes d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à une PGDO efficace.

(v) **Meilleure intégration de l'adaptation au changement climatique, de l'atténuation de ses effets et de la résilience côtière, et conservation de la biodiversité**

Face à la nécessité urgente de lutter contre les effets du changement climatique et la perte de biodiversité marine, la stratégie COI-PGDO vise à aider les États membres dans leurs efforts pour intégrer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que la résilience et la restauration des écosystèmes, dans le cadre de la PGDO. Il s'agira de coordonner avec les initiatives de la COI relatives au climat, à la biodiversité et aux risques côtiers afin d'élaborer des outils et des lignes directrices qui identifient et intègrent des mesures de résilience, de générer des connaissances scientifiques sur le rôle des écosystèmes océaniques dans les questions climatiques, telles que celles liées aux habitats du carbone bleu et aux services écosystémiques. L'intégration de la conservation de la biodiversité et des mesures climatiques à la PGDO nécessitera l'élaboration d'orientations sur les approches tenant compte de la biodiversité et du climat et leur application.

PARTIE III Mise en œuvre, évaluation des progrès et adaptation

25. La vision, la mission, les objectifs stratégiques et les résultats escomptés de la stratégie COI-PGDO seront atteints grâce à un plan de mise en œuvre biennal. Le plan de mise en œuvre initial 2025-2027 détaille les actions, les résultats attendus, les délais, les partenaires principaux/coopérants et les besoins budgétaires pour le premier exercice biennal de la stratégie COI-PGDO (voir ci-dessous). Le plan sera mis en œuvre conjointement avec les différents programmes et sous-commissions régionales de la COI, en étroite collaboration avec les États membres de la COI et avec le soutien du programme SOP de la Décennie des Nations unies et des partenaires régionaux et internationaux concernés de la COI. La mise en œuvre des actions sera financée par une combinaison de fonds existants du programme de la COI et de nouvelles ressources à collecter auprès des donateurs, à la fois dans le contexte du programme SOP de la Décennie des Nations unies et au-delà.

26. Le groupe de travail COI-PGDO évaluera les progrès de la stratégie COI-PGDO tous les deux ans. Le groupe de travail COI-PGDO se réunira deux fois par an pour contrôler la mise en œuvre du plan et l'actualiser si nécessaire, afin de traiter les questions spécifiques liées au programme concernant la PGDO, ainsi que les questions et besoins émergents parmi les États membres et les organisations régionales et internationales concernées. Les coprésidents du groupe de travail IOC-PGDO feront rapport aux États membres de la COI par le biais d'un point permanent à l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée de la COI. Les réunions du groupe de travail PGDO et les conseils des États membres reçus lors de l'Assemblée de la COI assureront un contrôle et un perfectionnement continu de la stratégie de PGDO de la COI et de ses plans de mise en œuvre

successifs (–), favorisant ainsi son efficacité et son adaptabilité à l'évolution des défis et des opportunités.

PARTIE IV Plan de mise en œuvre 2025-2027

Calendrier et résultats attendus

27. Ce document présente les activités, les résultats attendus, les délais, les partenaires et les besoins budgétaires proposés pour commencer à mettre en œuvre la stratégie COI-PGDO **de la mi-2025 à la fin 2027**⁵, et progresser vers les cinq résultats escomptés d'ici à 2030 :

Résultat 1 :

Des approches politiques renforcées en matière de planification et de gestion des océans, étayées par des outils et des données scientifiques

Résultat 2 :

Meilleure intégration des observations, des données et des connaissances océaniques dans les prises de décisions

Résultat 3 :

Renforcement de la cohérence et de l'homogénéité entre les secteurs, les frontières et à l'interface terre-mer

Résultat 4 :

Amélioration des connaissances et des capacités des parties prenantes

Résultat 5 :

Meilleure intégration de l'adaptation au changement climatique, de l'atténuation de ses effets et de la résilience côtière, et de la conservation de la biodiversité

Le tableau 1 donne un aperçu des activités, des résultats attendus, des délais, des partenaires et des ressources nécessaires, et contient des liens avec les cinq résultats escomptés.

Activités

28. Une série d'**activités** ont été identifiées et sont conçues pour **servir de mesures concrètes permettant de progresser de manière significative** dans la réalisation des cinq résultats escomptés. S'appuyant sur les forces de la COI, les résultats et les activités pour 2025-2027 sont étroitement liés aux programmes et projets existants et seront stratégiquement alignés pour contribuer à la PGDO en veillant à ce que les efforts ne soient pas isolés mais fassent partie d'un effort cohérent et intégré.

Partenariats de collaboration

29. **Les partenariats** sont essentiels pour atteindre les résultats de la stratégie COI-PGDO. Le vaste réseau d'experts de la COI et son engagement en faveur de la coopération mondiale et régionale offrent aux États membres un soutien précieux pour le développement des capacités dans divers aspects de la PGDO. Le plan de mise en œuvre de la stratégie COI-PGDO établira et encouragera des partenariats de collaboration avec des organismes multilatéraux, régionaux et sectoriels, et des initiatives telles que le Groupe de haut niveau pour une économie durable des océans ou le Pacte mondial des Nations unies, en mettant l'accent sur le soutien technique et l'articulation des efforts pour soutenir des objectifs communs. La réussite de la mise en œuvre de la stratégie IOC-PGDO nécessite les éléments suivants :

⁵ Le délai de deux ans et demi a été choisi par souci de cohérence avec les cycles budgétaires biennaux de la COI.

(i) Engagement régional par le biais de quatre commissions sous-régionales de la COI

IOCARIBE pour les Caraïbes, IOCAFRICA pour l'Afrique, WESTPAC pour le Pacifique occidental et IOCINDIO pour l'océan Indien central : ces sous-commissions de la COI contribuent depuis des décennies à faciliter la coopération régionale et le partage des connaissances avec les États membres de la COI. Elles encouragent principalement la coopération au niveau régional pour traiter les questions océaniques communes aux États membres de chaque région, en conformité avec les programmes et engagements mondiaux de la COI. La stratégie COI-PGDO sera mise en œuvre aux niveaux régional et national, ce qui nécessitera un engagement entre les régions et d'autres groupes régionaux liés à l'océan afin de définir des priorités et des mesures concrètes propres à chaque région, en veillant à ce que les régions répondent aux besoins et aux contextes locaux.

(ii) Intégration des efforts aux programmes de la COI et de l'UNESCO

La stratégie COI-PGDO vise à fournir une orientation globale aux programmes et projets de la COI, afin d'assurer un alignement cohérent des efforts déployés dans le cadre de la PGDO, tandis que les programmes et initiatives de la COI informeront également la stratégie COI-PGDO et sa mise en œuvre. L'exploitation des initiatives existantes et des conseils d'experts de réseaux de collaboration tels que le GESAMP, le GOOS et l'IODE permettra de mieux coordonner les observations océaniques, la collecte de connaissances sur les océans et les efforts de conservation et d'utilisation durable du milieu marin dans le monde entier. Les ressources et les données seront accessibles par l'intermédiaire des plates-formes en libre accès de la COI, telles que le Portail de la culture océanique, ODIS et OBIS. La stratégie COI-PGDO encouragera également la collaboration et le développement des capacités par le biais d'initiatives telles que la OceanTeacher Global Academy, Ocean CD-Hub et en engageant les professionnels en début de carrière par le biais du réseau « Jeunes spécialistes de l'océan » (ECOP). La mise en œuvre de la stratégie COI-PGDO s'appuiera sur le travail crucial de MSPGlobal en tant que programme géré par la COI, compte tenu des bonnes pratiques établies, et étendra et adaptera ces ressources afin d'englober le champ d'application plus large de la PGDO. En outre, la COI sera en mesure de tirer parti de l'expertise de l'UNESCO dans d'autres domaines (par exemple, la conservation de la biodiversité, les systèmes de connaissances autochtones et locales, l'hydrologie, le patrimoine mondial, les géoparcs, les réserves de biosphère) pour mettre en œuvre la stratégie COI-PGDO et offrir une approche interdisciplinaire unique de la gestion des océans au sein des Nations unies.

(iii) Tirer parti des efforts déployés dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour les océans

La COI a notamment pour mission de coordonner la mise en œuvre de la Décennie des Nations unies pour les océans. La stratégie COI-PGDO et sa mise en œuvre s'appuieront sur les activités de la Décennie des océans et s'en inspireront. En particulier, le programme de la Décennie des océans sur la planification durable des océans (SOP) jouera un rôle important en tant qu'outil de soutien et de facilitation des activités de PGDO des États membres. En s'appuyant sur les initiatives du programme visant à la co-conception et à la co-livraison des actions, les activités de la COI permettront de combler les lacunes critiques en matière de science, de connaissances, de capacités et d'actions pour les États membres, et d'adapter et d'affiner les priorités afin de relever les nouveaux défis. Ces synergies sont essentielles pour atteindre les objectifs de la stratégie COI-PGDO, en favorisant une PGDO intégrée, adaptative et résiliente qui renforce la coopération mondiale et régionale et contribue à la durabilité et à l'équité à long terme des économies océaniques.

(iv) Collaboration avec des acteurs extérieurs

En s'appuyant sur les partenariats existants, la COI utilisera la mise en œuvre de la stratégie IOC-PGDO pour s'engager auprès de diverses organisations onusiennes et non onusiennes,

y compris, sans s'y limiter, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation maritime internationale (OMI), la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Autorité internationale des fonds marins (ISA), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union européenne (UE), la Coalition Action Océan 2030, le Pacte mondial des Nations unies et le Groupe de haut niveau pour une économie durable des océans. La collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG), comme le Partenariat mondial pour les océans (GOAP)⁶, apportera une expertise en matière de plaidoyer, d'engagement communautaire et de connaissances indigènes et locales pour une PGDO plus inclusive et équitable. L'engagement avec les institutions universitaires favorisera le progrès scientifique, encouragera la prise de décision fondée sur des données probantes et fournira une formation aux praticiens de la PGDO. Le partenariat avec le secteur privé permettra de tirer parti des ressources, de l'innovation et de l'expertise industrielle. La collaboration avec les organes de communication contribuera à la sensibilisation, à la promotion de l'engagement du public et à la communication de l'importance de la PGDO. Ces partenariats catalyseront la recherche, l'innovation et l'échange de connaissances, ce qui débouchera sur des outils et des méthodologies de pointe pour une PGDO efficace.

Exigences budgétaires

30. La phase initiale de mise en œuvre et de coordination de la stratégie COI-PGDO sera soutenue par un financement de démarrage fourni dans le cadre de l'allocation du programme régulier ICAM/MSP de la COI (fonction E : Gestion durable et gouvernance), et la **réalisation de progrès significatifs au fil du temps nécessitera un financement supplémentaire par le biais de contributions volontaires, y compris au niveau des programmes de la COI, afin de soutenir la réalisation des produits de la PGDO**. L'une des principales priorités des activités du plan de mise en œuvre entre 2025 et 2027 est d'identifier et d'impliquer les décideurs et les professionnels responsables de la PGDO dans les États membres de la COI, qui sont les utilisateurs finaux de la chaîne de valeur de la COI (activité 1 du tableau 1), et de concevoir conjointement des activités et des résultats avec les programmes et les sous-commissions régionales de la COI. Les ressources pour la stratégie COI-PGDO devraient rester décentralisées, chaque programme définissant sa contribution sur la base des budgets alloués. Les consultations avec les programmes de la COI et les sous-commissions régionales permettront d'identifier les produits qui répondront aux besoins des utilisateurs finaux et qui pourront être générés à partir des portefeuilles et des stratégies existants des programmes de la COI. Les nouveaux besoins financiers seront intégrés à la stratégie plus large de mobilisation des ressources de la COI.

Tableau 1 : Activités, résultats attendus, calendrier, partenaires et ressources pour la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle de la COI au cours de la période allant de la mi-2025 à la fin 2027

Activités	Produits livrables	Calendrier	Partenaires	Ressources	Résultats attendus
Activité 1 : Identifier les décideurs et les professionnels responsables de la PGDO dans les États membres de la COI et créer des mécanismes appropriés pour les	Un réseau mondial de décideurs et de professionnels responsables de la PGDO dans les États membres de la COI, qui s'engagent activement, par le biais de mécanismes	Année 1+2	Responsable : Section de la politique marine et de la coordination régionale de la COI	Ressources existantes/ Nouvelles ressources à mobiliser	1, 3, 5

⁶ Partenariat mondial pour les océans (GOAP) : <https://www.oceanaccounts.org/>

Activités	Produits livrables	Calendrier	Partenaires	Ressources	Résultats attendus
engager en tant qu'utilisateurs finaux dans la chaîne de valeur de la COI	adéquats, à affiner l'exécution du programme de la COI pour la PGDO		<p>En collaboration avec : Sous-commissions régionales de la COI Tous les programmes de la COI MSPglobal Programmes de la Décennie des océans, y compris le programme SOP</p> <p>Autres agences des Nations unies et partenaires extérieurs concernés</p>		
<p>Activité 2 : Élaborer un plan de communication et du matériel pour sensibiliser l'opinion mondiale à la PGDO et aux cadres nationaux nécessaires à la réussite de la PGDO</p>	<p>- Plan de communication sur le pourquoi, le quoi, le comment et le où de la PGDO, et le rôle de la COI</p> <p>- Matériel de communication multilingue pour la sensibilisation à la PGDO et à la stratégie COI-PGDO</p> <p>- Manifestations parallèles sur des sites internationaux pour présenter la stratégie COI-PGDO et ses concepts</p>	<p>Année 1</p> <p>Année 1</p> <p>Année 1+2</p>	<p>Responsable : Section de la politique marine et de la coordination régionale de la COI</p> <p>En collaboration avec : Sous-commissions régionales de la COI Tous les programmes et initiatives de la COI OGTA Groupe de haut niveau pour une économie durable des océans Programme SOP de la Décennie des océans</p>	Ressources existantes/ Nouvelles ressources à mobiliser	2, 4, 5

Activités	Produits livrables	Calendrier	Partenaires	Ressources	Résultats attendus
<p>Activité 3 : Organiser des consultations avec les utilisateurs finaux de la PGDO afin de recenser les besoins nationaux en matière de données pour l'élaboration de la PGDO, y compris l'identification de la disponibilité et des lacunes des données de la COI, et concevoir/promouvoir des supports de communication multilingues en fonction de ce qui précède</p>	<p>- Élaborer un rapport sur les données et informations essentielles dont les utilisateurs finaux ont besoin pour l'élaboration de la PGDO, y compris les possibilités et les lacunes concernant les données et les réseaux existants de la COI</p> <p>- Élaborer et diffuser du matériel de communication multilingue destiné aux décideurs afin d'améliorer l'accès aux données/informations relatives à la PGDO</p>	<p>Année 1</p> <p>Année 1+2</p>	<p>Responsable : conception conjointe avec les programmes de la COI et les sous-commissions régionales GOOS OBIS ODIS MSPglobal Section Tsunamis et sciences</p> <p>En collaboration avec : GESAMP et autres réseaux OGTA Programme SOP de la Décennie des océans</p>	<p>Ressources existantes/ Nouvelles ressources à mobiliser</p>	<p>2, 4</p>
<p>Activité 4 : Examiner les initiatives existantes en matière de PGDO et les cadres juridiques nationaux pour la PGDO afin d'identifier les bonnes pratiques et d'élaborer des orientations techniques, des capacités, des cadres d'apprentissage et des ressources en cas de lacunes, en particulier pour les États membres les moins avancés</p>	<p>- Élaborer et diffuser un guide technique sur les bonnes pratiques et le rôle de la COI dans la PGDO, en mettant l'accent sur les données, la science et les outils.</p> <p>- Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement des capacités pour la PGDO</p>	<p>Année 1+2</p>	<p>Responsable : conception conjointe par la Section de politique marine et de coordination régionale de la COI et les sous-commissions régionales de la COI, MSP Global</p> <p>En collaboration avec : GOOS OGTA Programme SOP de la Décennie des océans Groupe de haut niveau</p>	<p>Ressources existantes/ Nouvelles ressources à mobiliser</p>	<p>1, 2, 3</p>

Activités	Produits livrables	Calendrier	Partenaires	Ressources	Résultats attendus
			pour une économie durable des océans		
<p>Activité 5 : Lancer le concept et trouver des fonds pour un projet pilote de PGDO en utilisant pleinement l'expertise, les données et les outils de la COI et de ses partenaires, de la collecte des connaissances à la prise de décision</p>	<p>- Concept et cahier des charges pour un projet pilote de PGDO avec 1 à 3 États membres dans différentes régions de la COI</p>	<p>Année 2</p>	<p>Responsable : conception conjointe avec les programmes de la COI et les sous-commissions régionales</p> <p>En collaboration avec : Programme SOP de la Décennie des océans Donateurs publics ou philanthropiques Autres agences de l'ONU</p>	<p>Ressources existantes/ De nouvelles ressources doivent être mobilisées pour la mise en œuvre du projet pilote</p>	<p>2</p>